Stratégie de non-cession des droits

- La stratégie de non-cession des droits consiste à apposer une licence libre Creative Commons à ses articles scientifiques. Elle permet de **conserver les droits de diffusion** sans frais
- In english = Rights Retention Strategy (RSS)

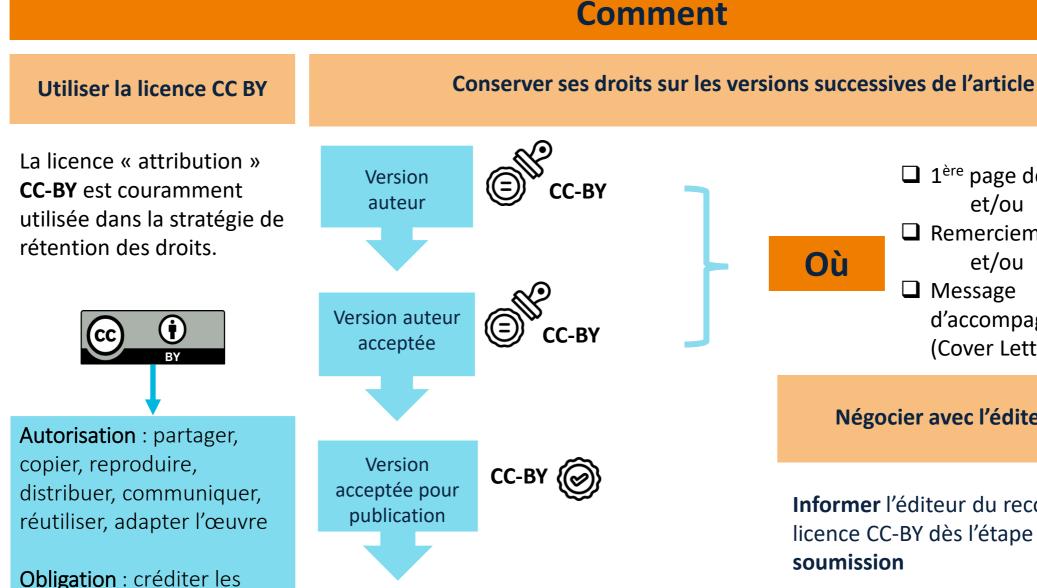
auteur·es

Les licences Creative Commons (CC) régissent les conditions de réutilisation et de distribution des œuvres. Elles permettent de ne pas céder les droits patrimoniaux (droits de représentation et de reproduction) à l'éditeur. Elles fonctionnent à l'échelle internationale

Droits cédés à l'éditeur

Pourquoi

- Déposer sans embargo un texte intégral dans une archive ouverte dès que la version éditeur est en ligne
- Garder la main sur les conditions de diffusion et de réutilisation des manuscrits
- Contourner les frais de publication en Open Access (APC)



Version éditeur

Où

☐ 1^{ère} page de l'article et/ou ☐ Remerciements et/ou

■ Message d'accompagnement (Cover Letter)

Négocier avec l'éditeur

Informer l'éditeur du recours à la licence CC-BY dès l'étape de soumission

En cas de doute. posez vos questions à la Doc': doc@mines-albi.fr Consultez le site web : https://doc.imt-mines-albi.fr/fr Toutes les infos service d'appui à la recherche sur





Guide

Mettre en

stratégie de non-cession des

OG Ouvrir la science!